



CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Séance du Conseil communal du 16 mars 2017

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

**Point 1. Statutaire.** L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 37 conseillers-ères, 6 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es. Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, des Huissières, de la Presse et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le Président, M. Hostettler, signale une correction de l'ordre du jour. Il faut lire en bas de page sous 'Commissions': Préavis 01-02-03/2017 et non Préavis 01-02-03/2016. Pas de questions. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité. Tous les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal sous forme papier ou informatique. La lecture de celui-ci n'est pas demandée. L'Assemblée accepte le procès-verbal, de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2016, à l'unanimité.

**Point 2. Nomination d'un délégué pour l'ASICOVV.** Nous devons nommer un-e délégué-e et un-e suppléant-e, au sein du législatif, pour nous représenter et œuvrer au sein de ce Conseil intercommunal. Mme Céline Kaeser et M. Nounagnon Salomon sont candidats. Pas d'autres propositions. Ils sont élus respectivement, déléguée et délégué suppléant, par l'Assemblée.

**Point 3. Nomination d'une commission consultative - Motion Chollet.** Mme Rime, Syndique, souligne que la proposition des motionnaires, M. Chollet, M. Aubert et M. Chenuz, de créer une commission a été appréciée par la Municipalité. Sont candidats pour cette commission M. Failletaz, M. Pittet et M. Fontannaz. Ils sont élus par l'Assemblée. M. Stocker se présente comme candidat suppléant, il est élu par l'Assemblée.

**Point 4. Préavis 01/2017 Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'assainissement EU-EC Le Château.** La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Juin lit le rapport de la commission en charge de ce préavis. M. Cloux lit le rapport de la commission des finances. Le préavis 01/2017 est adopté à l'unanimité.

**Point 5. Préavis 02/2017 Règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle de l'habitant.** La lecture du préavis n'est pas demandée. Mme Donzé lit le rapport de la commission chargée de ce préavis. M. Cloux lit le rapport de la commission des finances. Le préavis 02/2017 est adopté à l'unanimité.

**Point 6. Préavis 03/2017 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de la police des constructions.** La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Stocker lit le rapport de la commission. M. Cloux lit le rapport de la commission des finances. Le préavis 03/2017 est adopté à l'unanimité.

**Point 7. Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours.** M. Baudat, Municipal, nous informe que les travaux effectués à La Ville sont déficitaires de CHF 160'000. Plus-value liée à des difficultés spécifiques et imprévues de ce chantier. La Municipalité donnera des informations détaillées lors du prochain Conseil communal.

**Point 8. Communication de la Municipalité.** M. Rosat, Municipal, nous informe que le règlement du CAD (chauffage à distance) est en voie d'élaboration par la Municipalité.

M. Hostettler, Municipal, précise que la limitation de la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale traversant le hameau de Villars-Bozon n'est pas possible selon les normes de la DGMR-Direction générale de la mobilité et des routes. Il nous informe que la place de parc du village – route du Mollendruz- est mise à ban. Des panneaux de limitation de stationnement ont été mis en place et des procédures de dénonciations sont activées pour les véhicules 'ventouses'. Concernant le parc régional du Jura vaudois, un groupe de travail a été constitué afin de proposer une offre d'activité pédagogique dans la commune de L'Isle, notamment pour les écoles. Mme Rime, Syndique, nous informe que les travaux concernant notre adhésion à la piscine des Chavannes se poursuivent. Le préavis concernant l'adhésion à l'association de la piscine des Chavannes sera déposé en juin 2017.

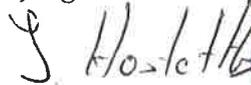
**Point 9. Communication du bureau.** Le règlement du Conseil communal a été accepté par les services de l'Etat de Vaud. Son impression se fera conjointement avec d'autres règlements municipaux. Lors de votations, les boîtes aux lettres dans les hameaux fermeront à 11.00 heures et celle du bureau du greffe communal fermera à l'heure d'ouverture du bureau du Conseil. Des panneaux explicatifs seront mis en place. Pour les votations du 30 avril et 21 mai 2017, Mme Genoud, M. Delaloye, M. Leuba et M. Salomon viennent en renfort des scrutateurs du bureau du Conseil communal. La sortie du Conseil communal est prévue le samedi 23 septembre 2017. M. Hostettler, Président, explique ensuite quelques principes et droits des Conseillers communaux : postulat, motion, interpellation et amendement.

**Point 10. Propositions individuelles.** M. Bessard demande des nouvelles concernant la réfection des vestiaires du terrain de football. M. Rosat lui répond que les restrictions liées à la LAT et au PGA nous mettent dans une position pas clairement définie. M. Baudat demande des précisions concernant la mise à ban de la place de parc du village et le délai de parcage autorisé de 72 heures. M. Hostettler, Municipal, lui répond que les plaintes visent les véhicules 'ventouses'. Mme Donzé se soucie du cadre légal concernant l'affichage dans le village. M. Hostettler, Municipal, lui précise la situation pour notre village. Demande d'une autorisation au greffe communal. La Municipalité est ouverte aux propositions des sociétés locales. La Municipalité précise que le courrier adressé à nos sociétés avait un but informatif. Mme Donzé et M. Hutzli sont préoccupés par le parcage au environ de la Grande Salle. M. Hostettler, Municipal, répond qu'un préavis est en cours d'élaboration.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil communal, M. Jürg Hostettler, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 21.50 heures.

Bureau du Conseil Communal

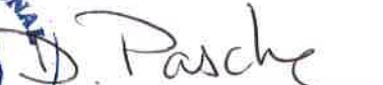
Jürg Hostettler



Le Président



Daniel Pasche



Le Secrétaire